

PROTOCOLE ENTRE CLUB DE JEUNES ET CLUB SENIOR

Entre le club dereprésenté par son Président

Monsieur..... d'une part

Et le club..... représenté par son Président

Monsieur..... d'autre part

Il a été arrêté et convenu pour la saison 2015-2016 un Protocole Club de jeunes / club senior.

Le club degèrera les catégories de jeunes suivantes :

Juniors Elite	oui	non
Juniors Nationaux	oui	non
U17	oui	non
U15	oui	non
Ecole de rugby	oui	non
Féminines	oui	non

Le club de gèrera les catégories suivantes :

Seniors :	oui	non
Juniors Elite	oui	non
Juniors Nationaux	oui	non
U17	oui	non
U15	oui	non
Féminines	oui	non

Chaque club s'engage à n'avoir des licenciés que dans les catégories qu'il gère. En aucun cas un des 2 clubs ne peut avoir de licenciés dans une catégorie gérée par l'autre club.

Ce protocole permet au club « senior » de prétendre aux critères de structures.

Chaque club garde son autonomie dans le cadre des règlements généraux de la Fédération Française de Rugby à XII.

Fait àle.....

Club 1	Club 2	
(signature et cachet)	(Signature et cachet)	
Avis comité départemental	Favorable	Défavorable
(signature et cachet)		
Avis de la Ligue	Favorable	Défavorable
(signature et cachet)		
Décision de la Fédération	Favorable	Défavorable
(signature et cachet)		

A transmettre sous couvert des comités et ligues.